

L'agriculture et la sylviculture

L'agriculture

L'activité agricole

Les espaces agricoles franciliens couvrent plus de la moitié du territoire régional. Les grands plateaux et plaines ont reçu, lors des périodes géologiques récentes, des apports éoliens de limons qui leur confèrent une grande richesse agronomique. Cette fertilité des sols a contribué à faire de l'Île-de-France l'une des premières régions agricoles françaises, « grenier à blé » du pays. Elle est ainsi l'une des plus performantes de France en termes de rendement et de marges brutes standards (MBS). Seules les parties les plus humides de ces plaines, comme la Brie occidentale et le plateau des Yvelines, ou les sols les plus pauvres, comme dans le massif de Fontainebleau, laissent place à la forêt.

Le Bassin parisien est la première zone céréalière d'Europe et l'une des plus importantes dans le monde.

La fonction des espaces agricoles est leur fonction de production alimentaire et non alimentaire.

L'enjeu de l'alimentation, pour une grande métropole comme l'Île-de-France, a été tout particulièrement remis sur le devant de la scène ces derniers temps. On assiste notamment à un développement des circuits courts ou de proximité (cueillettes, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne – Amap...). Cet engouement pour redévelopper



Champ de blé à Bouilly-ies-Troux (91).

B. Raoux/IAU îdF

une agriculture dite « vivrière » ou alimentaire de proximité ne doit pas laisser penser que l'Île-de-France peut aujourd'hui tendre vers l'auto-suffisance. En revanche, préserver les terroirs, en développer de nouveaux, créer et soutenir des filières agricoles et agroalimentaires de proximité semble tout à fait intéressant en matière de traçabilité, diversification, paysage, services, multifonctionnalité, savoir-faire, variétés locales, emplois locaux...

Outre leur fonction de production, les espaces agricoles remplissent de nombreuses fonctions, sociales et environnementales, indispensables pour l'équilibre d'une métropole comme celle de la région parisienne. Ces « espaces ouverts », gérés par une activité économique, sont source d'aménité et d'identité : qualité des paysages, zone de calme, espace de respiration et de nature, support de circulations douces... En secteur périurbain, la conservation d'espaces agricoles, en complément de l'urbanisation, comme partie intégrante de l'organisation spatiale et de l'aménagement régional, est un enjeu déterminant (ex. : plateau de Saclay).

Par ailleurs, les espaces agricoles ont un rôle essentiel à jouer au regard des enjeux environnementaux auxquels la région doit faire face. Ils constituent en effet une matrice naturelle favorable aux connexions biologiques et au fonctionnement de l'écosystème régional. Ils apportent



**Terrains agricoles
à Saint-Germain-en-Laye (78).**
J.-C. Pattacini/IAU idF

une « nature ordinaire », indispensable à la nature « remarquable ». Ils ont été et pourraient redevenir le support d'une riche biodiversité spécifique (plantes messicoles, insectes, oiseaux et petits mammifères spécialisés, agrobiodiversité des plantes cultivées et des animaux d'élevage). Ils participent également à limiter la vulnérabilité vis-à-vis des risques naturels. En ce sens, même si les pratiques restent encore à améliorer, notamment au regard de la qualité de l'eau, des sols, de la biodiversité, les espaces agricoles participent au maillage écologique de la région, constitutifs avec les espaces naturels de grandes pénétrantes naturelles et fonctionnelles, en liaison avec la couronne rurale. L'espace rural et les sols sont des ressources limitées et, à ce titre, précieuses. Ils doivent être préservés ou consommés avec beaucoup de précaution et de modération.

Les évolutions des vingt dernières années

Pour la période 1988-2000

Les grandes évolutions mises en évidence par le recensement agricole de 2000 par rapport au précédent recensement de 1988 sont :

- des exploitations moins nombreuses mais plus grandes : un tiers des unités de production ont disparu (soit 3100 exploitations) et la taille moyenne des exploitations est passée de 62 à 89 ha ;
- des agriculteurs plus jeunes et mieux formés : 66 % des agriculteurs ont moins de 55 ans contre 56 % en 1988, et 45 % des exploitants ont suivi une formation agricole secondaire ou supérieure) ;
- l'essor des grandes cultures (72 % des exploitations en 2000 contre 63 % en 1988), le recul des cultures spéciales.

Pour la période 2000-2009

Les tendances se poursuivent :

- le nombre d'exploitations est passé de 6537 en 2000 à 5310 en 2007 ;
- la taille moyenne des exploitations est passée à 106 ha en 2007 ;
- les grandes cultures représentent 76 % des exploitations en 2007 ;
- la superficie des grandes cultures a augmenté de 2000 à 2009 : de 362 966 ha à 364 055 ha pour les céréales, de 56 906 ha à 74 084 ha pour les oléagineux ;
- le nombre d'emplois total est passé de 12 728 en 2000 à 10 500 en 2005, puis à 9 789 en 2007.

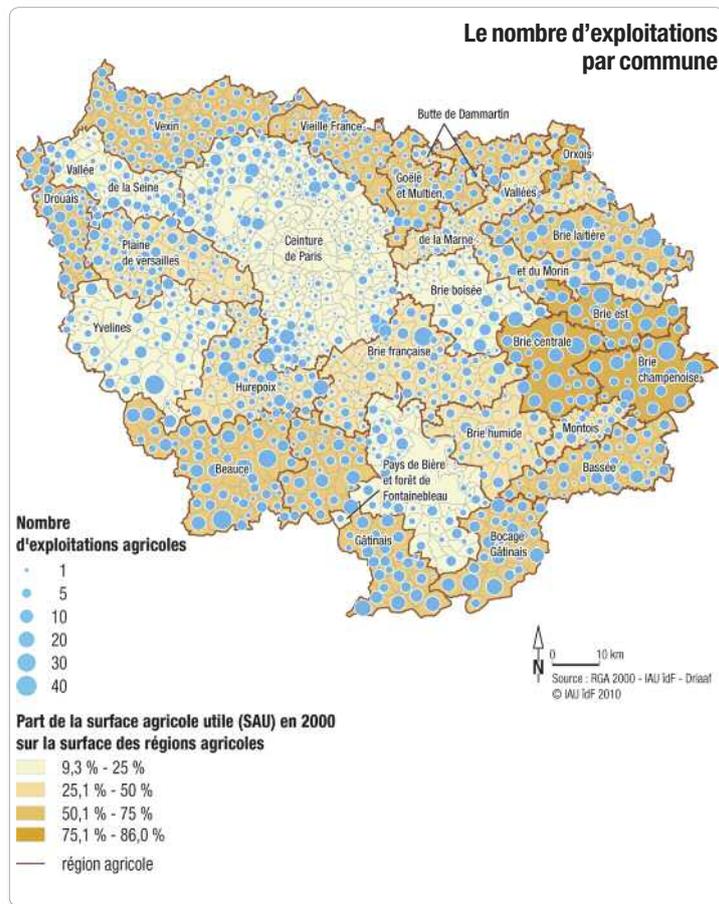
Source : Driaaf, service régional d'information statistique et économique.

Quelques chiffres récents

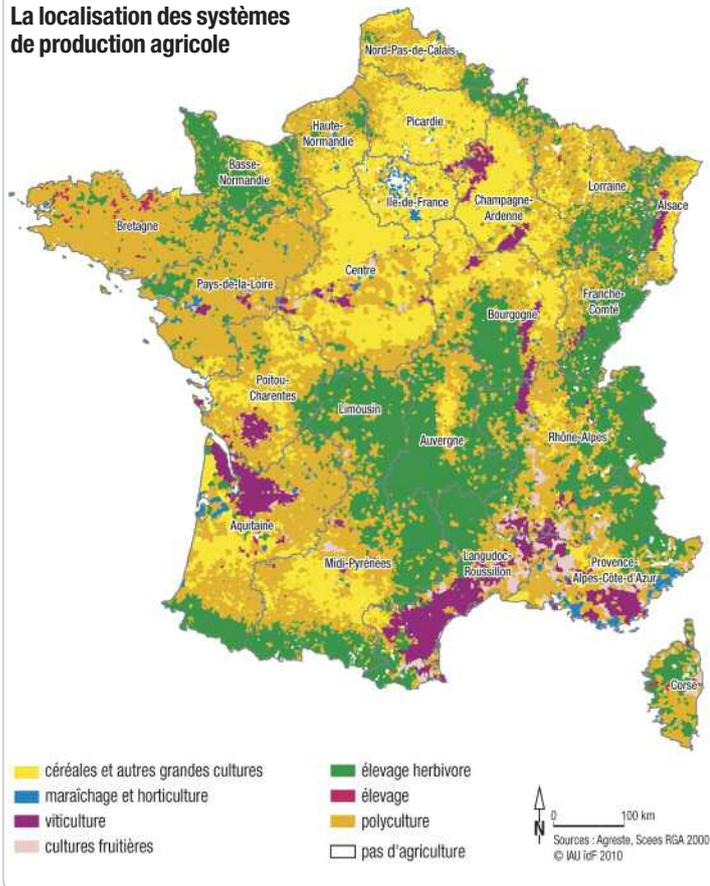
- La superficie agricole utilisée des exploitations est de 570 922 ha en 2009 ;
- Le nombre d'exploitations en 2007 est estimé à 5310 dont 3955 professionnelles⁽¹⁾ ;
- La surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation en 2007 est estimée à 106 ha et 131 ha pour les exploitations professionnelles ;
- Le nombre de chefs exploitants et coexploitants est de 4 751 en 2007 (4 996 en 2005).

Source : Agreste, Recensement agricole 2000.

(1) Une exploitation est considérée comme professionnelle si sa dimension économique est équivalente à celle de la production d'au moins 12 ha équivalent blé et que le travail fourni est au moins celui d'une personne occupée à trois quarts de temps.



La localisation des systèmes de production agricole



Les principales cultures en Île-de-France

Cultures	Superficie (ha)
Céréales	364 055
Oléagineux	74 084
Betteraves industrielles	38 566
Protéagineux	30 481
Superficie toujours en herbe	17 298

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle.

Les productions franciliennes en 2009

Les cultures pour lesquelles la région est dans les premières places au niveau national (selon la production en tonnes)

Grandes cultures	Rang
Féveroles	2
Pois	3
Betteraves	4
Orge	7
Légumes	Rang
Persil, cresson	1
Laitues, potirons, courges, citrouilles	4
Oignons	6
Fruits	Rang
Poires d'automne, framboises	5
Noisettes, quetsches	6
Poires de table, groseilles	7

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle.

L'élevage (estimations)

	Effectifs
Bovins	31 735
Équidés	8 298
Caprins	1 964
Ovins	12 295
Porcins	6 358

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle.

Les filières

Les céréales, production phare

En Île-de-France 67 % de la surface agricole totale est consacré à la culture des céréales. Parmi les cultures céréalières, le blé tendre est la première céréale cultivée, représentant 68 % des surfaces céréalières et 240 000 ha, suivi de l'orge (21 % des surfaces céréalières, soit 72 300 ha). Pour le blé tendre, l'Île-de-France apparaît comme la 9^e région productrice en France avec 1,85 Mt produites, ce qui représente 6 % de la production nationale (environ 30,7 Mt en 2007).

Dans l'agroalimentaire, la filière du blé est bien intégrée au niveau régional et participe pleinement à la consommation de pain par ses habitants. La production de blé tendre en Île-de-France est de 1,8 Mt, dont on peut estimer que 90 % est destiné à la fabrication de pain.

Les 17 moulins de la région Île-de-France ont produit 370 852 t de farine en 2007, à partir de blé local.

Des filières locales se développent, valorisant les productions franciliennes : le blé pour la filière pain (Pain bio Île-de-France...), l'orge pour la bière (bière du Vexin, de Brie, du Gâtinais).

L'élevage majoritairement orienté vers la production de lait

L'Île-de-France est une région peu tournée vers l'élevage pour différentes raisons : de sols et de climat (aptitude aux grandes cultures, difficulté à maintenir des prairies), de contraintes urbaines (faiblesse des services à l'agriculture – absence d'abattoirs par exemple, problèmes de voisinage). Cette faible présence de l'élevage est un facteur limitant pour la biodiversité agricole, pour la diversité des paysages et pour le développement

de l'agriculture biologique (fourniture d'amendements organiques). L'élevage ne représente que 1 % du cheptel national, quel que soit le type de bétail considéré. Seul l'élevage d'équidés est un peu plus important (1,4 % de l'ensemble national). Majoritairement concentré autour de l'élevage bovin, le cheptel francilien – comptant 32 000 têtes réparties entre races à viande et vaches laitières – est majoritairement orienté vers la production de lait.

L'Île-de-France produit environ 46 Ml de lait. Sur ces 46 Ml, 18 Ml sont transformés dans la filière Brie de Seine-et-Marne (Meaux et Melun, produits emblématiques bénéficiant d'une appellation d'origine protégée – AOP), 4,4 Ml sont destinés à la vente directe, soit sous forme transformée, soit en lait cru. Le reste de la production, soit environ 24 Ml, est commercialisé hors région, dans les circuits industriels classiques.

Avec 12 millions d'habitants et une consommation moyenne de 37 l d'équivalent lait par habitant, l'Île-de-France offre un potentiel considérable pour les éleveurs laitiers de la région. Sur ces 37 l, les yaourts représentent 22,25 l, le lait « liquide », 51,62 l, et le lait utilisé dans la fabrication fromagère, 147 l.

Les fruits et légumes, une production ancrée dans l'histoire des terroirs franciliens

La production francilienne en fruits et légumes est loin de pouvoir répondre à la demande des Franciliens. L'importation des produits s'avère donc importante, notamment de régions voisines. La salade, production légumière phare d'Île-de-France, compte parmi les seules à être produite en quantité suffisante, 38 000 t pour une consommation s'élevant à

23 000 t. Dans la seule plaine de Montesson, 120 000 salades sont cueillies chaque jour sur les 170 ha de culture. L'Île-de-France est aussi la première région française productrice de cresson et de persil.

Néanmoins, une cinquantaine de variétés de fruits et légumes sont produites en Île-de-France : forte dominance de la salade concernant les légumes, pommes et poires pour les fruits, mais également tomates, choux, asperges ou encore cerises, fraises et framboises.

Les 260 producteurs vendent essentiellement au marché d'intérêt national (Min) de Rungis, aux grandes et moyennes surfaces (GMS) et sur les marchés forains. Il est à noter qu'un Carreau des producteurs franciliens a été créé en 2004 sur le Min de Rungis.

Si l'on observe les lieux de production de fruits et légumes en Île-de-France, on s'aperçoit qu'ils couvrent l'ensemble du territoire avec quelques points emblématiques liés à la richesse des terres.

Source : Cervia.

Focus sur les circuits courts

Selon le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles participent à la recherche de liens plus directs entre agriculteurs et consommateurs. Ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable. Ils constituent une offre alimentaire complémentaire à l'offre traditionnelle. Ils répondent à une demande

croissante des consommateurs en produits authentiques, de saison, de proximité (lorsque le circuit court commercial l'est aussi géographiquement) et de lien social. Ils apportent aux agriculteurs une valorisation de leur production. Ils constituent un enjeu de développement durable des territoires dans lesquels ils sont présents.

- Exemples de vente directe du producteur au consommateur : vente à la ferme, vente collective, vente sur les marchés, vente en tournée ou à domicile, vente par correspondance, vente organisée à l'avance (Amap).
- Exemples de vente indirecte avec un seul intermédiaire : restauration (traditionnelle, collective, commerçant-détaillant – épicerie de quartier...).

Les Amap en Île-de-France

La première association pour le maintien de l'agriculture paysanne a démarré à Pantin en 2003 avec un maraîcher bio en installation à Chaussy (95). Le réseau régional a été créé un an après.

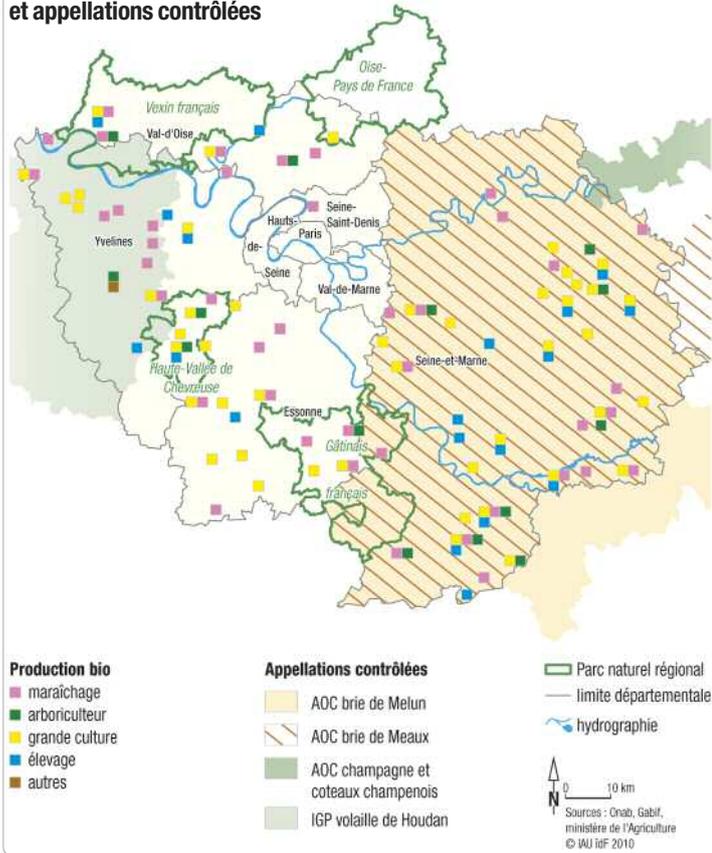
En décembre 2009, la région compte 122 groupes d'adhérents au réseau ainsi que 32 paysans. Il existe plus de 150 groupes en activité sur la région et 80 paysans partenaires. Fin 2009, le réseau Amap Île-de-France comptabilise 60 groupes en projet, voire en création, dont huit projets d'entreprises et six groupes d'étudiants.

Source : Réseau Amap Île-de-France.

→ @ Carte « Le réseau francilien des Amap » sur www.iau-idf.fr

→ @ Développé sur www.iau-idf.fr : les mesures et dispositifs favorisant le maintien de l'agriculture, focus sur trois dispositifs (Prevair, Primeur et Atrea 2) et le Cervia.

Les signes de qualité et d'origine : producteurs bio et appellations contrôlées



Les démarches qualités

Les productions sous signe de qualité et d'origine

Les signes de qualité et d'origine garantissent l'origine des produits et/ou les processus de fabrication, c'est-à-dire l'authenticité et la qualité des produits. Leur attribution atteste qu'ils sont conformes à un cahier des charges, contrôlé par un organisme indépendant, accrédité par les pouvoirs publics.



Marché bio place d'Aligre à Paris.

O. Brosseau/MEDDTL

La marque Parc

La marque Parc (Parc naturel régional) est une marque collective, protégée. Elle exprime l'attachement au territoire avec des produits et services qui valorisent le patrimoine culturel local. Par sa dimension humaine, elle met en valeur les savoir-faire locaux. Elle contribue au respect de l'environnement et au renforcement de sa richesse.

Exemples de marques Parc pour les PNR du Vexin français et du Gâtinais français

	Vexin français	Gâtinais français
Produits du terroir	Cerises, pommes, raisins de table, jus de fruits, bière, lapin	Cresson, endives, carottes, miel, menthe poivrée
Services	Bistrotts ruraux, restaurants et gastronomie du terroir	
Savoir-faire		Carrier de grès

Source : Fédération des parcs naturels régionaux.

Les mesures et dispositifs à objectifs environnementaux

Les mesures et dispositifs à objectifs environnementaux se déploient en application des textes européens relatifs au développement rural (mesures agroenvironnementales – MAE) et au travers de dispositifs d'accompagnement ou de soutien mis en place au niveau régional ou départemental.

Ils permettent de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils engagent les agriculteurs durablement (cinq années pour les MAE).

L'ancien dispositif

Dans le cadre de la programmation 2000-2006, les mesures agroenvironnementales étaient mises en œuvre au moyen de plusieurs dispositifs, dont les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), dont les derniers signés se sont arrêtés fin 2008, et les contrats d'agriculture durable (CAD), qui s'achèveront en 2012. En Île-de-France, 132 CAD ont été signés en 2008, selon la Driaaf Île-de-France.

Les nouvelles mesures

La nouvelle programmation 2007-2013 a revu les dispositifs de contrats agroenvironnementaux proposés aux agriculteurs. Les MAE sont mises en œuvre dans le cadre de la mesure 214 du programme de développement rural hexagonal (PDRH) au travers de plusieurs dispositifs :

- des dispositifs nationaux prenant la suite respectivement de la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) et de la mesure rotationnelle ;

- des dispositifs à cahier des charges national mais à application régionalisée : en Île-de-France, agriculture biologique, apiculture et races menacées ;
- enfin, un dispositif de mesures territorialisées à construire sur chaque zone en fonction d'engagements unitaires définis au niveau national (Prairie, MAE « réduction des pesticides » en Seine-et-Marne).

Pour la région francilienne, on peut mettre en avant :

Le dispositif agriculture biologique

Le plan de développement de l'agriculture biologique élaboré entre l'État et la Région pour la période 2009-2013 représente en 2009 un investissement financier de la Région de 2,8 M€. Il comporte 28 actions et 60 mesures sur les volets foncier, aménagement, accompagnement technique, expérimentation, recherche, structuration des filières et enseignement.

Source : conseil régional.

Fin 2009, l'Île-de-France compte 102 exploitations certifiées bio ou en conversion, avec 4 197 ha en bio et 1 477 ha en conversion, au total 5 674 ha, soit environ 1 % de la SAU et 2 % des exploitations.

Évolution 2002-2009 de l'agriculture biologique

	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Fin 2005	Fin 2009
Nombre de structures certifiées	64	66	70	70	102
Nombre d'hectares	3 365	3 653	3 904	3 913	5 674
% SAU en Île-de-France	0,58	0,63	0,68	0,68	1

Source : GAB Île-de-France.

Répartition des surfaces agricoles en agriculture biologique par type de production et par département

Type de production	Grandes cultures (ha)	Prairies permanentes (ha)	Maraîchage et Pam* (ha)	Arboriculture (ha)	Autres (jachères) (ha)	Total (ha)
Bio	3 492	252	152	35	266	4 197
Conversion	1 285	88	53	47	4	1 477
Total	4 777	340	205	82	270	5 674
Département						
Seine-et-Marne	2 307	240	64	36	57	2 715
Yvelines	931	38	36	33	16	1 054
Essonne	1 112	23	37	2	111	1 296
Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis	0	0	3	0	0	3
Val-d'Oise	427	39	43	11	86	606
Total	4 777	340	183	82	270	5 674

*Pam: plantes aromatiques et médicinales.

Source : GAB Île-de-France.

La répartition des exploitations est la suivante : 53 en Seine-et-Marne, 24 en Essonne, 23 en Yvelines, 10 en Val-d'Oise et 2 en Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine.

La MAE « apiculture et races menacées »

En 2010, six apiculteurs sont concernés : ils font évoluer leurs pratiques pour les mettre au service de la biodiversité. Quant aux races menacées, quatre éleveurs sont concernés pour le maintien sur leurs exploitations d'espèces animales menacées.

Le dispositif Prairie

Le programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (Prairie) est un appel à projets agroenvironnementaux

territoriaux qui s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires et associations, en particulier celles agissant pour la protection de l'environnement.

Les projets doivent avoir pour objectif d'améliorer, sur un territoire pertinent, la qualité de l'environnement dans l'un des champs suivants :

- eau : amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- sols : lutte contre l'érosion et maintien de la fertilité ;
- biodiversité : maintien de la diversité des agrosystèmes ;
- paysages : mise en valeur et protection des paysages franciliens.

Le programme prévoit dans le cadre de chaque projet deux types de bénéficiaires : le porteur du projet, auquel la Région apporte son soutien financier, et les agriculteurs du territoire concernés pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales retenues par le porteur

Opérations et territoires concernés par les contrats Prairie, fin 2009

Opération	Périmètre concerné	Nombre de contrats signés avec les agriculteurs
Maintien des prairies, haies et vergers du Vexin français*	Parc naturel régional du Vexin français (78 et 95)	76
Préservation des vergers franciliens*	Île-de-France	24
Préservation de la Chouette chevêche dans le Houdanais	Centre ornithologique d'Île-de-France (Corif)	12
Protection de l'Œnicdème criard dans le Sud-Essonne	Association NaturEssonne	9
Lutte contre le ruissellement et préservation de la qualité de l'eau dans la vallée du Sausseron	Syndicat mixte d'étude et de réalisation du contrat de bassin de la vallée du Sausseron (SMERCVS)	6
Lutte contre le ruissellement et préservation de la biodiversité dans la vallée de Prunay-sur-Essonne*	Prunay-sur-Essonne (91)	5
Mise en valeur de la biodiversité et des paysages agricoles de la vallée du Radon*	Communes de Bréval, Neauphlette, Saint-Ilhiers-le-Bois (78)	2
Amélioration de la biodiversité en Seine-et-Marne	Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne	2
Total		136

*Projet cofinancé par l'Union européenne.

Source : conseil régional.

de projet. Ces mesures sont cofinancées par la Région (45 %) et par l'Europe au titre du Feoga (55 %).

Au 31 décembre 2009, le nombre de contrats signés avec les agriculteurs est de 136, et l'aide régionale prévisionnelle sur cinq ans est de 1 256 274 €.

La gestion des produits phytosanitaires pour les principales grandes cultures

L'indicateur de fréquence de traitement moyen (IFT) permet de suivre l'évolution de la consommation de pesticides. Il comptabilise le nombre de doses homologuées utilisées sur 1 ha au cours d'une campagne. L'indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une

exploitation ou un territoire et décliné par grande catégorie de produits (herbicides ou autres produits).

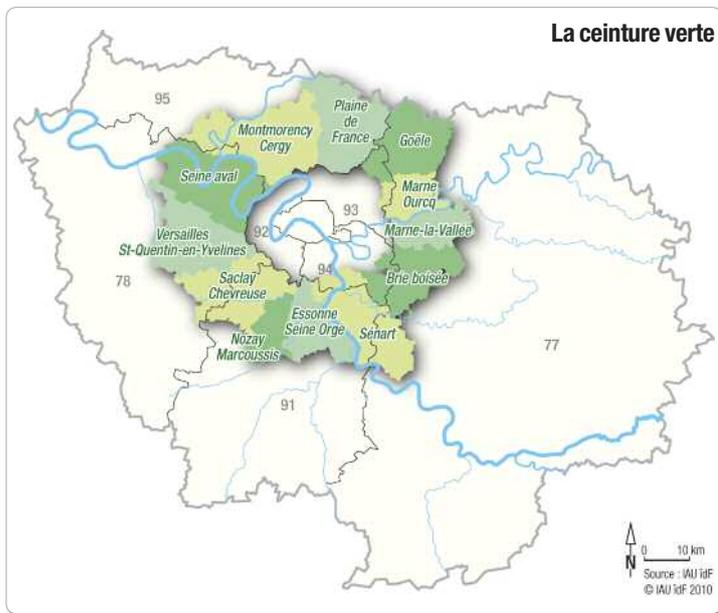
En Île-de-France, l'IFT⁽²⁾ moyen en 2006 était de 4,49 (herbicides : 1,46 ; fongicides : 1,43 ; insecticides : 0,95 ; autres phytosanitaires : 0,65).

Source : Driaaf, service régional d'information statistique et économique.

La MAE territorialisée « réduction des phytosanitaires » dans le cadre du plan de l'eau de Seine-et-Marne

Il s'agit de réduire les pesticides sur les territoires prioritaires du plan de l'eau : Ancœur, Yerres, Gâtinais, Voulzie, Petit Morin. Cette mesure concerne 87 agriculteurs.

(2) IFT moyen : IFT calculé à partir des données de l'enquête Pratiques culturales 2006.



Superficies forestières

Espaces naturels	Superficie (ha)	% superficie régionale
Superficie forestière régionale	278 723 hors peupleraies	23,1
	286 504 avec peupleraies	23,7
Superficie forestière dans la ceinture verte	56 862 hors peupleraies	21 % de la superficie de la ceinture verte
	56 968 avec peupleraies	
Superficie naturelle non forestière selon le Mos	26 147	2,2

Source : IAU îdF, Mos 2008.

La sylviculture

La politique forestière française

La plus grande partie de la forêt française a pour vocation de produire du bois d'œuvre de qualité, dans le cadre d'une gestion durable, c'est-à-dire soucieuse de la conservation de la diversité biologique et du maintien des potentialités des sols, en évitant toute évolution irréversible.

Source : <http://agriculture.gouv.fr/foret-bois>.

La vocation multifonctionnelle de la forêt et des équilibres entre les différentes fonctions (production, récréation, protection) a été réaffirmée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, de manière à répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'écomatériaux à base de bois.

En Île-de-France, la fonction d'accueil est prédominante dans les forêts publiques depuis les années cinquante-soixante.

La forêt en Île-de-France

L'occupation du sol et le taux de boisement

La superficie boisée régionale est de 278 723 ha selon le Mos 2008. Le taux de boisement de la région est de 23%, un peu inférieur à la moyenne nationale de 29% selon l'Inventaire forestier national (IFN). Les forêts ouvertes au public couvrent 88 272 ha, soit 31,5% de la superficie forestière régionale.

La superficie des forêts ouvertes au public en ceinture verte est de 31 418 ha, soit 55,3% de la superficie forestière de la ceinture verte.

Source : IAU îdF, base de données espaces verts et boisés publics 2009.

La nature de la propriété forestière

La forêt privée représente 70 % de la forêt de la région. En Île-de-France, la forêt publique est majoritairement de la forêt domaniale. 97 % des forêts d'Île-de-France sont de la forêt productive. La superficie des forêts non productives et celle des peupleraies sont chacune inférieure à 10 000 ha.

Source : IFN.

Structure de la forêt privée

Classe de taille (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)
0 à 1	130 430	25 965
1 à 4	12 771	23 875
4 à 10	2 775	16 920
10 à 25	1 256	19 510
Supérieur à 25	1 039	75 280
Total	148 271	161 550

Source : Centre régional de la propriété forestière.

Acquisitions de l'Agence des espaces verts (AEV) dans le cadre des périmètres régionaux d'intervention foncière : en 2009, les espaces boisés représentent 75 % des surfaces acquises avec 9 454 ha.

Les forêts des collectivités, fin 2009

	État	Région	Départements	Communes
Superficies (ha)	72 604	8 828	3 556	2 581

Source : ONF.

Les documents de planification de la gestion de la forêt

Les PSG de la forêt privée en Île-de-France

Département	Nombre de PSG	Surface (ha)
Seine-et-Marne	34	5 784
Yvelines	16	1 888
Essonne	3	286
Val-d'Oise	6	515
Total	59	8 474

Source : Centre régional de la propriété forestière.

Ces documents sont les plans simples de gestion (PSG) pour la forêt privée et les « aménagements » pour les forêts publiques. Leur durée de validité est de dix à vingt ans, même si leur horizon est beaucoup plus lointain. Cette durée a eu tendance à se raccourcir compte tenu des évolutions dans la gestion durable des forêts et de la multiplication d'événements climatiques (tempêtes, sécheresses) ou sanitaires sévères, bien que les cycles forestiers soient par nature très longs : à part les essences à croissance très rapide comme le peuplier ou les résineux, les essences nobles (chêne) sont conduites sur des durées qui dépassent la moyenne de la vie humaine.

Les documents d'aménagement doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois principales fonctions écologique, économique et sociale de la forêt.

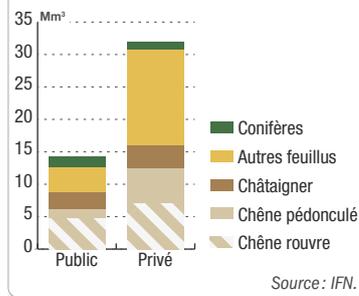
Les PSG sont obligatoires pour les forêts privées de plus de 25 ha d'un seul tenant, et conseillés pour les forêts de plus de 10 ha.

Le potentiel de production de bois

Le volume de bois

69 % du volume total de bois se trouve en forêt privée, conformément à sa représentation en superficie. Les volumes à l'hectare sont similaires en forêt privée et en forêt publique. La moyenne régionale est de $176 \pm 14 \text{ m}^3/\text{ha}$. Elle était estimée à $162 \text{ m}^3/\text{ha}$ pour les inventaires 2003-2004.

Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété



Les feuillus représentent 93 % du volume sur pied de la région. Le chêne rouvre et, dans une moindre mesure, le chêne pédonculé et le châtaignier sont les essences feuillues les plus représentées.

Les conifères (7 %) sont du pin sylvestre pour environ 2 Mm^3 et les autres conifères pour environ 1 Mm^3 . Ce pourcentage est une moyenne sur cinq années de relevés : 2005-2009.

L'accroissement forestier

Il s'agit de l'accroissement courant annuel sur écorce en m^3/an , calculé sur les cinq dernières années précédant l'année des mesures sur le terrain (2004 pour la Seine-et-Marne, 2003 pour l'ouest de l'Île-de-France). Cet accroissement est de $1\,535\,500 \text{ m}^3/\text{an}$ pour une surface de formations boisées de $278\,602 \text{ ha}$.

Pour la campagne 2005-2009, l'accroissement forestier sera disponible courant 2011.

Source: IFN.

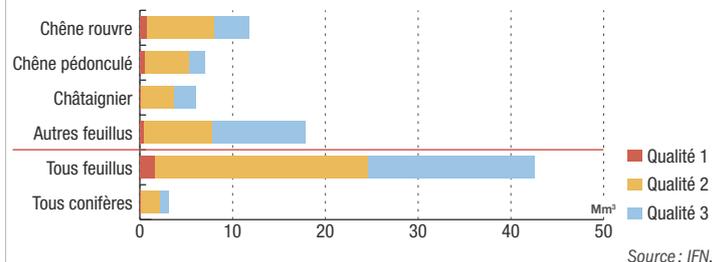
La qualité du bois

L'inventaire forestier national (IFN) distingue trois catégories de bois :

- Catégorie 1 : bois d'œuvre de grande qualité : tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine.
- Catégorie 2 : autres bois d'œuvre : autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrages, traverses.
- Catégorie 3 : bois d'industrie et bois de chauffage (rebut exclu).

La qualité de bois d'œuvre correspondant aux qualités 1 et 2 réunies représente 59 % du volume total sur pied, hors peupleraies (moyenne nationale 54 %). La qualité 1 représente moins de 2 Mm^3 , soit à peine 4 %. Le chêne pédonculé est l'essence de meilleure qualité, avec 76 %

Volume de bois en forêt de production inventoriée, hors peupleraies, par essence et par classe de qualité



du volume en qualité bois d'œuvre, suivie par le hêtre (71 % en bois d'œuvre) et le chêne rouvre (68 % en bois d'œuvre). Viennent ensuite le châtaignier et le frêne. La qualité 3 représente 41 % du volume de la région.

La distance de débardage et l'exploitabilité

Les forêts d'Île-de-France sont pour 60 % situées à moins de 200 m d'un chemin de débardage et pour 29 % entre 200 et 500 m. La zone ouest est sensiblement mieux équipée que la Seine-et-Marne. Les forêts de production situées à plus de 500 m d'un chemin de débardage sont essentiellement en Seine-et-Marne.

La facilité d'exploitation est évaluée grâce à la combinaison de cinq variables : distance de débardage, présence d'itinéraires de débardage, pente maximale, portance du terrain et degré d'aspérité du terrain. Par rapport aux trois classes définies par l'IFN : facile, moyenne, difficile ou très difficile, les forêts d'Île-de-France sont pour 90 % faciles à exploiter.

Source : IFN.



Débardage de bois et mesure de billes de résineux avant leur transport en forêt de Rambouillet (78).

S. Rossi/IAU idF

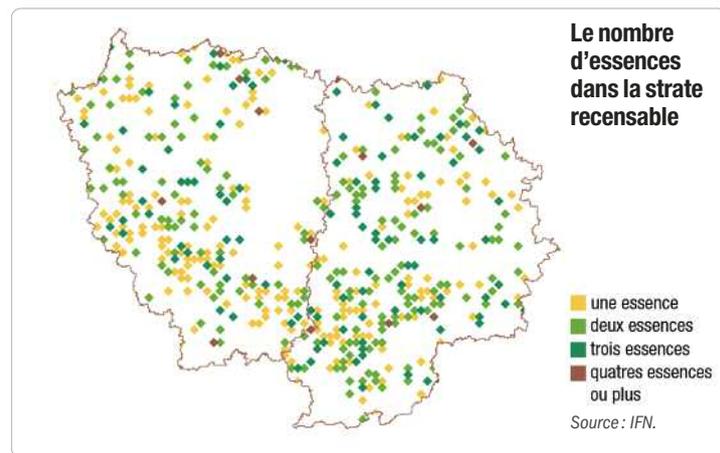
La diversité de la forêt

Le nombre d'essences dans la strate recensable

41 % de la surface de forêt de production inventoriée est constituée d'une essence seule. La zone ouest de la région contient sensiblement plus de peuplements monospécifiques : 47 % contre 35 % pour la Seine-et-Marne.

On constate que la diversité est plus importante en Seine-et-Marne que dans la partie ouest de la région. Avoir différents modes de gestion de la forêt est un facteur de biodiversité. La forêt privée, de ce point de vue, joue un rôle important.

Source : IFN, La forêt française : les résultats issus des campagnes d'inventaire de 2005 à 2009. Les résultats pour la région Île-de-France, 2010.



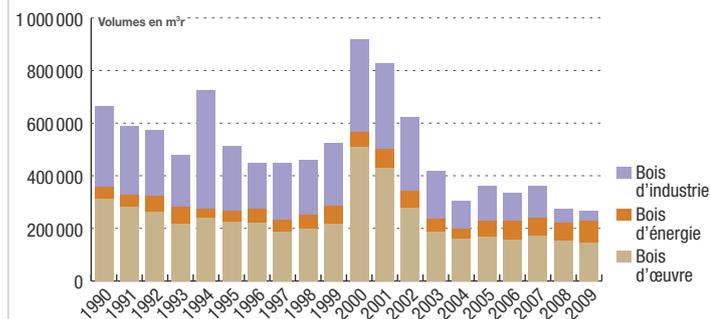
La filière forêt-bois

La récolte de bois dans les forêts franciliennes en 2009

On distingue trois catégories de bois :

- bois d'œuvre : grumes généralement de grandes dimensions, aptes à donner des sciages, différentes variétés de placages et des merrains pour la tonnellerie ;
- bois d'industrie : bois de petites dimensions, issus souvent des éclaircies réalisées dans les jeunes peuplements, transformés en plaquettes pour les besoins de l'industrie papetière et des panneaux-bois (bois de trituration). Il sert également à fournir des poteaux, piquets, tuteurs et autres bois profilés utilisés par exemple dans le mobilier de jardin ;
- bois énergie : bois de chauffage et charbon de bois non utilisé en bois d'œuvre ou bois d'industrie ;

Évolution des volumes de bois récoltés en Île-de-France depuis 1990



Source : Agreste, enquête exploitation forestière.

Le volume des bois récoltés par les entreprises enquêtées au cours de l'année 2009 s'élève à 268 000 m³ rond⁽³⁾ sur écorce. Il comprend :

- 147 000 m³r de bois d'œuvre, soit 55 % du volume total exploité, avec une essence principale : le chêne ;
- 81 000 m³r de bois énergie (30 %) ;
- 39 000 m³r de bois d'industrie (15 %).

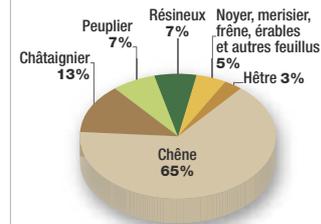
En vingt ans, la récolte de bois a baissé de 60 % en Île-de-France. Cette baisse s'est accentuée après les productions exceptionnelles de bois de 2000 et 2001 liées à la tempête de 1999.

Le bois d'industrie est en net déclin : sa production a été divisée par huit en vingt ans. Les volumes de bois énergie récoltés sont sous-estimés du fait de la part importante d'autoconsommation non comptabilisable.

Les entreprises d'exploitation forestière et de sciage

Les 75 entreprises franciliennes ont un effectif global de 360 dont 300 salariés en 2009. Comparées aux autres régions françaises, il s'agit de très petites unités. Les plus petites unités font du bois énergie.

Proportion des principales essences de bois d'œuvre récoltées en 2009, en volumes



Source : Agreste, enquête exploitation forestière.

(3) m³ rond : volume mesuré sur écorce des produits de l'exploitation forestière en l'état où ils se présentent avant transformation.

Les plus grosses se spécialisent dans le bois d'œuvre : cinq d'entre elles exploitent annuellement plus de 2 000 m³ r/an.

Source : Agreste Île-de-France, n° 105 novembre 2010.



Récolte en forêt de Rambouillet (78).

S. Rossi/IAU idF

La certification de la forêt

Adoptée en 1993 par la Conférence

ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la définition courante de la gestion forestière durable est : «La gestion et l'utilisation des forêts et terrains forestiers d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologique, économique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer dommages à d'autres écosystèmes.»

Il existe deux systèmes internationaux de certification forestière : PEFC et FSC. La certification PEFC est beaucoup plus répandue pour les forêts françaises et franciliennes, publiques et privées.

Le programme de reconnaissance des certifications forestières ou PEFC (*Pan European Forest Certification* devenu *Program for the Endorsement of Forest Certification Schemes*), généralement présenté comme un écolabel, est une marque de certification de gestion forestière visant à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un

produit en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant pour leur gestion aux recommandations des entités nationales et régionales de PEFC.

La part de la forêt certifiée en Île-de-France

En Île-de-France, la forêt certifiée PEFC représente 86 824 ha et 259 propriétaires adhérents, soit 35 % des forêts franciliennes au 31 juillet 2010. Suivant les régions, ce taux de certification varie de 20 % (Languedoc-Roussillon) à 80 % (Alsace).

Les entreprises certifiées

Sur un total de 145 entreprises certifiées en Île-de-France (2061 en France), on trouve trois catégories pour lesquelles l'Île-de-France est leader national :

- distributeurs de papier : 10 entreprises ;
- imprimeries, chaînes graphiques : 92 entreprises ;
- pâte et papier : 13 entreprises.

Source : PEFC Ouest.

